



## Augmentation des tarifs GP : Les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais toute l'eau du monde n'aurait pas suffi à remplir le tonneau des Danaïdes

Bureau Central, le 9 juillet 2015 - N° 13/15

Le Flash actu du 6 juillet 2015 annonce un ajustement des billets à réduction non commerciale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015. 19 euros pour un voyage aller-retour court et moyen-courrier et 29 euros pour un voyage aller-retour long-courrier ou sur les destinations moyen-courrier assimilées à du long courrier.

La Direction impose à tous des efforts supplémentaires « pour parvenir aux objectifs annuels en situation de dynamique d'amélioration des résultats stoppée... »

Provocation ou volonté de retirer tout intérêt à des billets qui, sur certaines destinations, sont déjà plus chers que les tarifs publics de la concurrence. Nous n'avons pas encore les réponses. Peut-être les aurons-nous cet automne ?

Ces augmentations, sans aucune proportionnalité avec le tarif, auront plus d'impact sur les voyages courts. Il n'est pas précisé si ces augmentations pénaliseront doublement les salariés qui auront des préacheminements.

Force est de constater, au fil des "Flashactu", que la Direction récupère tous les petits ruisseaux pour tenter d'en faire des rivières.

Nous ne sommes pas dogmatiquement contre les efforts. Les salariés sont en droit d'attendre en retour un projet industriel autre que l'attrition parsemée d'économies tous azimuts.

Au-delà des efforts demandés, les salariés ne sont pas rassurés par la situation de l'Entreprise, pas rassurés par l'absence de visibilité à moyen terme, pas rassurés par l'absence d'ambition, pas rassurés par la concurrence de compagnies qui ne jouent pas avec les mêmes règles, pas rassurés par l'abandon de l'Etat, pas rassurés par les équipes qui se sont succédées pour nous amener au bord du gouffre...

Toucher aux GP est fort dans la symbolique et dans l'atteinte au pouvoir d'achat. Nous revendiquons que les tarifs soient ceux autorisés par l'URSSAF. Les GP ne doivent pas être considérés comme un avantage en nature pour tout ce que cela entraînerait en effet de cascade. Mais les GP ne doivent pas être un outil de compensation d'une recette unitaire que l'Entreprise ne peut plus maintenir sur les prix publics. L'exemple n'est pas montré par l'équipe dirigeante qui continue de voyager à des conditions tarifaires inimaginables pour un salarié lambda (voyages sur « La Première » avec toute la famille à des tarifs modiques). Quel impact sur la recette unitaire ? Qu'en pense l'URSSAF ?

**Evidemment la tension est palpable mais** pour FO, le sujet des GP est symptomatique de quelque chose de plus profond dans la gestion de notre entreprise. Il faudra l'inscrire à l'ordre du jour d'une intersyndicale, la plus large possible, qui aura pour objectif **la défense de notre contrat travail et de notre contrat social.**

Christophe Malloggi

Secrétaire Général